

SSAC nfo



Sept. • Oct. • Nov. • Déc. 2007

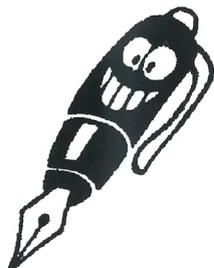


<p><u>EMBEILLIE SERVICES</u> M. Laurent Perreau</p> <p>PAYSAGISTE Conception/Réalisation Entretien 05 46 94 18 90 06 80 01 06 31</p>	<p><u>COIFFURE à DOMICILE</u> DORIANE</p> <p>06 61 74 89 75</p> <p>Sauf le mercredi après-midi et le samedi</p>	<p><u>FROMAGERIE JACQUES</u> Marchés Saintes- Saint Jean Jonzac</p> <p>Plateaux sur commande</p> <p>05 46 74 09 57 06 87 83 64 91</p>	<p><u>INFIRMIERE</u> Mme Maryline</p> <p>VIEUILLE 44, chemin des Chagnauds 05 46 93 07 74</p>
<p><u>PLOMBERIE CHAUFFAGE COUVERTURE ZINGUERIE DEPANNAGE</u> Frédéric GELICUS ARTISAN Les Mailleaux</p> <p>05 46 74 50 65</p>	<p><u>SCIERIE BRUNETEAU</u></p> <p>Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure 150, route de Beauchail 06 63 27 99 22 05 46 93 43 98</p>	<p><u>MASSEUR KINESITHEPEUTE</u> Stéphane PROUTEAU</p> <p>286 route du Val de Charente (avec espace balnéothérapie)</p> <p>05.46.90.73.89</p>	<p><u>COIFFURE MIXTE</u> Mme PLANET Françoise</p> <p>148, route du Val de Charente</p> <p>05 46 74 26 62 avec ou sans rendez-vous.</p>
<p><u>FROMAGERIE FINE</u></p> <p>Sandrine et Régis MOREAU</p> <p>35, chemin des Motillons</p> <p>05 46 74 53 38 E.Mail : sandrefrom@aol.com</p>	<p><u>ARTISAN PLOMBIER</u> Chauffagiste Zinguerie Couverture E.PATROUILLAULT</p> <p>5 chemin des Bacheliers</p> <p>05 46 98 13 49</p>	<p><u>VIVAL</u> Alimentation, tabac, presse, point chaud et photos</p> <p>Sophie et Frédo COURBARON</p> <p>05 46 92.56.16 Ouvert tous les jours, sauf le mercredi : de 7h30 à 19h30 sans interruption Dimanche et jours fériés 8h – 13h</p>	<p><u>ASSISTANCE ADMINISTRATIVE</u> Nathaly PERON</p> <p>Pour les particuliers, étudiants, professions libérales, PME, artisans, associations... Tous travaux de secrétariat 06.72.10.20.77 www.assistante-administrative.com</p>
<p><u>CAFE – BAR</u></p> <p>MONGET Thierry</p> <p>05 46 93 65 70 Fermé le lundi ouverture 8h15 jeux vidéo Flipper baby foot Vente de cartes de pêche</p>	<p><u>ENTREPRISE DE PEINTURE</u> MARQUISAUD David</p> <p>11, chemin de la Grand'Porte</p> <p>05 46 92 06 65</p>	<p><u>GARAGE - STATION SERVICE</u> DOMINIQUE PEROCHAIN</p> <p>Réparation mécanique toutes marques 155, route du Val de Charente 05 46 74 41 12</p>	<p><u>PEINTURE</u> Vitrerie Papiers peints Sols Façades Parquets flottants Nettoyage de toitures Olivier VINCENT 42, chemin des pins 06 60 13 58 97</p>
<p><u>INFIRMIER LIBERAL</u></p> <p>Thierry THIBAudeau 34 chemin des Grands Champs</p> <p>05 46 93 44 00</p>	<p><u>PONEY – CLUB</u> « Le fer à cheval »</p> <p>Cours, stages, promenades. 8 chemin des Motillons 05 46 93 44 37 06 09 39 58 65</p>	<p><u>BRUNET IMMOBILIER</u></p> <p>Toutes transactions immobilières Christian MENAUD agent commercial 05 46 93 55 25 Portable : 06 72 17 55 68</p>	<p><u>L'AS DU CARREAU</u></p> <p>Artisan Carreleur Neuf et rénovation carrelage sol et murs Faïence, mosaïque, petite maçonnerie 06 12 63 14 19 ou 06 14 15 62 34</p>

Ouverture d'un Cabinet de Consultation en coaching personnel et professionnel

Mme HAZART BRILAC
175 Rte du Val de Charente
06 03 03 61 12- 08 75 33 69 61

SOMMAIRE



BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 99
Septembre- Octobre
Novembre- Décembre 2007

Responsable de la publication :
Christophe Durthe.

Rédacteur en chef :
Françoise Durand.

Comité de rédaction :
C. Durthe, F. Durand,
J-Luc Marchais, L. Meyze,
D. Pubert, S. Bariteau
M.C. Allinand, M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

imprimé à l'imprimerie de l'Etoile

2 Petites annonces - Dates à retenir -

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 20/09/2007

5 Conseils municipaux des 5/10/2007 et 06/11/2007

6 Conseil municipal du 04/12/2007

Informations locales

9 Etat civil

10 Vie paroissiale

11 Informations locales, infos CDC

16 Ca s'est passé à Bussac

20 Une bussacaise à l'honneur

21 Le point sur les travaux

23 CCAS

27 Nouvelles de la bibliothèque

28 Nouvelles de l'école

Foyer rural

35 Mot du Président

37 Activités des sections

40 Revue de presse

En couverture - Eglise Notre Dame de Bussac , les saules de la grand-
'Porte, Port berteau.

Au dos - Ecole Gustave Courbet, le château, rétable et tableau de l'as-
sompion, bordure de Charente à la grave, les moutons du Paviot., sentier
des trois moulins , fontaine des Guilloteaux, moulin de Rochefollet.

MAIRIE DE BUSSAC sur CHARENTE - 139, route du Val de Charente

17100 Bussac sur Charente - Tél. : 05 46 93 11 11 Fax : 05 46 93 92 32

e-mail : mairie@bussac-sur-charente.com

Ouverture au public ; le lundi de 9h à 12h et de 17h à 18h

Du mardi au vendredi de 14h à 18h

Dates à retenir...

01/02/2008: Théâtre musical
02/02/2008: Loto du jumelage
22/02/2008: Accueil nouveaux habitants
23/02/2008: Bal Folk (16 h atelier
danse gratuit et 21 h bal)
05/04/2008: Soirée dansante à thème

Coin Internet...



Petites annonces...



Quelques sites à découvrir:

www.commentcamarche.net

www.nimportequi.com

www.adele.service-public.fr

www.e-monsite.fr/bussaccharentefoot
(voir page 38)

[www.cc-pays-santon.fr/environnement/
jetpatou5.htm](http://www.cc-pays-santon.fr/environnement/jetpatou5.htm) (voir page 11)

www.cc-pays-santon.fr (voir page 13)

[www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.
fr](http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr) (voir page 15)

Le Foyer Rural propose

une Bourse à l'Enfance

(vente de vêtements, jouets, livres,
matériel de puériculture, etc)

Le dimanche 27 avril 2008

Place d'Oron la Ville

Pour tout renseignement
contacter: Madame LECOQ
Sandrine au 06.61.52.74.90

**Jeune femme cherche heures de
ménage ou personne à garder
sur Bussac (réfs à disposition)
06.61.52.74.90**

Place des Chaumes

Le jeudi de 17 à 20 heures: Pizza Flamme (pizza au feu de bois).
Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au: 06 09 81 78 77

Le dimanche matin: vente d'huîtres Marennes-Oléron, place des chaumes

EDITORIAL

Une histoire d'anniversaires...

30

Le 11 novembre dernier, le repas des retraités fêtait son trentième anniversaire !

En effet, c'est en 1977 que pour la première fois, le comité des fêtes conviait ses administrés de plus de 70 ans à se retrouver, pour une journée de détente et de solidarité.

Cette initiative répondait à une enquête qui avait mis en évidence ce besoin. Au début, il n'y avait qu'une dizaine de personnes...Le foyer rural a ensuite pris en charge l'organisation de cette journée puis le Bureau d'Action Sociale en a assuré le relais, et enfin le Centre Communal d'Action Sociale.

Actuellement, c'est plus de cent vingt Bussacais « seniors » qui viennent se retrouver pour une journée de détente....toujours le 11 Novembre, à la salle municipale.

30

Marie-Claude Allinand a fêté son trentième anniversaire de secrétaire de mairie le 2 avril 2007 lors d'un conseil municipal et Mr le Préfet de Charente-maritime lui a décerné la Médaille d'Honneur Communale de Vermeil pour la remercier des services rendus à la population de Bussac. J'ai eu le plaisir de lui remettre lors de la cérémonie des vœux, en présence de Guy Chapuis, Maire honoraire, Jean Daniaud, et les Adjoints des municipalités élues en 1995 et 2001 ainsi que l'ensemble des élus actuels, personnels et bénévoles de la commune

100

Un autre anniversaire sera bientôt fêté, c'est celui du centième numéro de BUSSAC INFO !... Ce sera le prochain !

En ce début d'année, permettez moi de vous présenter, au nom des élus du conseil municipal, nos vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2008 ! Qu'elle apporte à chacune et chacun d'entre vous bonheur, santé et prospérité...

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2007

1- Décisions modificatives.

a) Amortissement du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis l'approbation du P.L.U, il convient, chaque année, de porter au Budget les sommes correspondant à l'amortissement de cette opération. Or, cette écriture n'a pas été faite au moment du vote du budget. Il propose donc l'inscription de la manière suivante :

D. C/6811	=	+ 5 557,82 €
D. C/023	=	- 5 557,82 €
R. C/2802	=	+ 5 557,82 €
R. C/021	=	- 5 557,82 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

b) SDEER : Ecriture d'ordre budgétaire.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération liée à l'intervention du SDEER de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041	=	3 007,66 €
R. C/16876-041	=	1 503,83 €
R. C/1326-041	=	1 503,83 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

c) Vote de Crédits supplémentaires.

Le Maire informe le Conseil municipal que, pour faire suite aux deux décisions que vient de prendre l'Assemblée lors de cette même réunion, à savoir la subvention exceptionnelle au Foyer Rural et l'adhésion au Centre Régional des Energies Renouvelables, il convient de voter des crédits supplémentaires selon l'écriture suivante :

C/6554	=	+ 150 €
C/6574	=	+ 150 €
C/651	=	300 €

2- Renouvellement des membres du bureau de l'AFR.

Le Maire informe le Conseil municipal que le mandat des membres du Conseil d'Administration de l'AFR arrive à expiration. Il convient donc que le Conseil municipal désigne cinq personnes qui siégeront au sein de ce Conseil d'Administration. Le Conseil municipal propose : Mme Evelyne COUPRIE, M. Yves DANIAUD, M. Paul RHÉ, Mme Solange THOMAS et Mme Laetitia BRUNETEAU.

3- Aménagement du parking du terrain de boules : passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE.

L'assemblée étant habilitée à délibérer, Monsieur le Maire :

- Expose qu'il a été décidé la réalisation des travaux d'aménagement du parking du boulodrome et qu'il convient à présent de contracter un marché de maîtrise d'œuvre passé en application de l'article 74 du Code des marchés Publics. Précise que les marchés de maîtrise d'œuvre peuvent être passés avec une procédure adaptée en deçà du seuil de 210 000 euros HT pour les collectivités locales.

- Rappelle également que les services de la Direction Départementale de l'Equipement de la Charente-Maritime disposent des compétences et des moyens pour assurer cette mission, et qu'en conséquence il lui a été demandé de faire une offre.

Monsieur le Maire présente le contenu du contrat proposé par la Direction Départementale de l'Equipement. Cette mission, conforme au Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993, comprend les éléments de maîtrise d'œuvre pour les études et les travaux suivants :

- études de projet,
- assistance aux contrats de travaux,
- direction de l'exécution des travaux, ordonnancement, pilotage et coordination du chantier, assistance aux opérations de réception,

Le contenu de chaque élément de mission est celui qui figure à l'annexe III de l'arrêté du 21 décembre 1993. Le forfait de rémunération définitif de la Direction Départementale de l'Equipement, mandataire d'un groupement avec le cabinet ERI (Marsac-Charente) établi sur la base de l'enveloppe financière affectée aux travaux d'un montant de 35 000 euros HT, est de 3 637,50 euros HT. Ce prix ferme (actualisable) est établi en date valeur du mois précédent la date de signature de l'offre. La mission dévolue à la Direction Départementale de l'Equipement s'achèvera à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement qui elle-même commencera à la date du prononcé de la réception des travaux. Monsieur Didier HUAULME est désigné au sein de la Direction départementale de l'Equipement pour être le représentant du maître d'ouvrage dans le cadre de la présente mission. Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à prendre connaissance des différents documents. Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir examiné les pièces constitutives du marché, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 637,50 euros hors TVA du mois précédent la date de signature de l'offre.

DESIGNE Monsieur le maire «Pouvoir Adjudicateur» et l'autorise à signer les pièces nécessaires à la passation de ce marché.

INDIQUE que le financement sera assuré par la Commune, les crédits étant prévus en investissements.

4- Intégration dans la voirie communale de deux nouvelles voies : enquête publique.

Le Maire propose au Conseil municipal de classer dans la voirie publique deux nouvelles voies : le Chemin des Quartiers et l'Impasse des Pièces de Montvolland. Le Conseil municipal, constatant la nécessité de faire inclure ces 2 voies dans le tableau de classement de la voirie communale :

- autorise le Maire à lancer la procédure d'enquête publique
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir et signer tout document y afférent.

5- Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des Sols : signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une réforme du Code de l'Urbanisme et des modalités d'instruction des

autorisations d'occuper le sol va intervenir au 1^{er} octobre. Il précise que, pour permettre au service Aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Pays Santon de continuer à assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme de la Commune, il s'avère nécessaire de signer une nouvelle convention. Le Conseil municipal autorise donc le Maire à signer la convention de mise à disposition du service Aménagement du territoire de la Communauté des Communes du pays santon pour assurer l'instruction des autorisations du droit des sols.

6- Adhésion au centre Régional des Energies Renouvelables.

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de chaufferie bois avec réseau de chaleur que la Commune souhaite mettre en place dans ses bâtiments communaux. Il

fait savoir que la Commune doit au préalable adhérer au Centre Régional des Energies renouvelables. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion et à verser la somme de 150 € correspond à la cotisation.

7- Subvention exceptionnelle au Foyer Rural.

Le Maire informe le Conseil municipal que le Foyer Rural est venu en aide à la Commune lors de l'organisation de la Fête de l'Eté . Il convient de ce fait de reverser à cette association la somme de 150 € correspondant aux frais engagés en lieu et place de la Commune. Le Conseil municipal accepte le versement de cette subvention exceptionnelle

8-Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau est à disposition du public au secrétariat.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2007

1- Publicité de vacance de poste et modification du tableau des effectifs.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'est pas possible de renouveler le C.A.E dont bénéficiait un des agents communaux recruté depuis le 1^{er} mai 2007. Il propose donc de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} novembre 2007, après publication de la vacance d'emploi, pour un temps de travail de 32/35^{ème}. Le Conseil municipal accepte cette proposition et modifie le tableau des effectifs comme suit :

Secrétaire de Mairie :	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe	1
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe	7

2- Remboursement de sinistre Groupama.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Compagnie d'Assurances Groupama a indemnisé la Commune suite au bris de glace survenu au vestiaire du terrain de football. L'indemnisation s'élève à 458,31 €. Le Conseil accepte ce remboursement.

3-Remboursement d'un trop versé à France Télécom.

Le Maire informe le Conseil municipal que France Télécom nous a adressé un chèque de remboursement pour un trop versé d'un montant de 66,40 €. Le Conseil accepte ce remboursement.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2007

1- SDEER : convention liée aux travaux de reprise de l'éclairage aux Guilloteaux et Route du Val de Charente «Le Pontreau».

Le Maire présente au Conseil municipal la convention passée entre la commune et le SDEER pour les travaux relatifs à la reprise de l'éclairage public aux Guilloteaux et Route du Val de Charente «Le Pontreau». La part laissée à la charge de la Commune est de 35 487,27 € et sera remboursée en 5 annuités. Le Conseil municipal accepte les termes de la dite convention et autorise le Maire à la signer.

2- SDEER : convention liée à la dépense engagée par le syndicat pour les travaux de Génie Civil Telecom 2006.

Le Maire présente au Conseil municipal la convention passée entre la Commune et le SDEER pour les travaux de Génie Civil Telecom aux Guilloteaux et au Plantis de Tallet. Le montant de la dépense s'élève à 33 814,42 € et sera remboursé en 5 annuités. Le Conseil municipal accepte les termes de la dite convention et autorise le Maire à la signer.

3- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : signature de la convention relative à son intervention sur les dossiers relevant de la CNRACL.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale a informé les Collectivités de l'établissement d'une nouvelle convention de partenariat entre les Centres de Gestion et la Caisse de Dépôts couvrant la période 2007-2010. Il précise que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de maintenir à titre gracieux la mission de contrôle sur dossier CNRACL. Par contre, pour les autres missions (validations de service, régularisations de service, saisie des relevés de carrières dans le cadre du droit à l'information, etc...) il sera demandé une participation financière qui variera selon l'effectif de la Collectivité. Le Conseil municipal, constatant que la collectivité peut être amenée à solliciter les services du centre de Gestion pour des missions autres que celles qui existent à titre gracieux, autorise le Maire à signer la dite convention pour la période 2007-2010.

4- Personnel communal : prime de fin d'année.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis quelques années une prime de fin d'année est allouée au personnel communal. Dans un souci d'équité avec les agents intercommunaux, le Maire propose une augmentation de 5% de la prime par rapport à 2006. Les agents CNRACL soumis à la fois au 1% solidarité et à la RAFPT percevront un montant brut de 868,80 € pour un temps plein, les agents CNRACL soumis uniquement à la RAFPT un montant brut de 859,40 € pour un temps plein et les agents IRCANTEC un montant brut de 812,80 € pour un temps plein. Le Conseil municipal accepte ces propositions. Un tableau indiquant les montants bruts de la prime attribuée à chaque agent est annexé à la présente délibération.

Nom de l'Agent	Temps de Travail		Montant de la prime
AGENT CNRACL 1% SOLIDARITE ET RAFPT 868,80 € pour 35/35 ^{ème}			
ALLINAND Marie-Claude	33/35 ^{ème}		819,15 €
AGENTS CNRACL ET RAFPT 859,40 € pour 35/35 ^{ème}			
ALLAMARGOT Sylvie	Du 01/01 au 31/03/2007	15,2/35 ^{ème}	93,31 €
	Du 01/04 au 31/12/2007	17,1/35 ^{ème}	314,91 €
BENOIT Bruno	Du 15/03 au 31/12/2007	35/35 ^{ème}	680,36 €
FERREIRA Maria	31/35 ^{ème}		761,18 €
MOISY Alain	35/35 ^{ème}		859,40 €
MOUSSET Christian	Du 01/11 au 31/12/2007	32/35 ^{ème}	130,96 €
PASQUIER Stéphane	35/35 ^{ème}		859,40 €
AGENTS IRCANTEC 812,80 € pour 35/35 ^{ème}			
FOUQUET Liliane	24/35 ^{ème}		557,35 €
GELICUS Corinne	12,80/35 ^{ème}		297,25 €

5- Vente de l'ancienne gazinière de l'école : modification du prix de vente.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 septembre 2006 décidant de la mise en vente de l'ancienne gazinière de l'école. Il rappelle que le prix avait été fixé à 1 500,00 €. Or, un acquéreur s'est fait connaître, mais, devant la difficulté à trouver les pièces nécessaires à sa réparation, il a fait part de son intention de l'acquérir à moindre coût. Le Conseil municipal, constatant l'ancienneté de ce matériel et la raison évoquée par l'acquéreur éventuel, décide de fixer son prix de vente à 1000,00€. Cette délibération annule et remplace celle citée ci-dessus.

6- Concert donné par le Duo Double Barre.

Le Maire rappelle au Conseil municipal le concert donné en l'église par Mlle BARRE et Mlle LANDREAU. Le Conseil municipal accepte donc de verser 150,00 € à chaque artiste au vu des factures qu'elles ont établies

7- ORANGE : remboursement d'un trop-versé

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les factures Internet du Groupe Scolaire ont été importantes pendant plusieurs mois. Il fait savoir qu'il avait demandé au Service Client un dédommagement sachant qu'il y avait eu un problème technique qu'Orange n'avait pas décelé. Le Service a adressé un chèque de 419,78. Le Conseil municipal accepte ce remboursement.

8- Association Belle-Rive : subvention exceptionnelle

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une troupe de théâtre amateur «Les Pourquoi Pâ» qui émane de l'Association Belle-Rive viendra animer une soirée en décembre à la salle Municipale. Il propose de verser une subvention de 100,00 € à l'Association Belle-Rive pour indemniser les frais engagés. Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/ 6574 = + 100,00 €
C/ 651 = - 100,00 €

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2007**1- Amortissement du logiciel Orphée pour la gestion de la Bibliothèque.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses liées au logiciel Orphée ont été imputées au compte 205 et que ce compte est soumis à amortissement. Il propose donc au Conseil municipal de fixer la durée de cet amortissement à 2 ans. Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide de fixer à 2007 la 1^{ère} année d'amortissement.

2- Décisions modificatives.**a) Opération d'ordre : Logiciel Orphée.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'acquisition du logiciel Orphée nécessite de prévoir un amortissement dès la 1^{ère} année suivant sa publication. Il propose donc au

Conseil municipal l'écriture d'ordre qui se décompose comme suit :

D. C/6811-042 = + 888,55 €
R. C/2805-040 = + 888,55 €
D. C/023 = - 888,55 €
R. C/021 = - 888,55 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

b) Virement de crédits : Club House.

Le Maire informe le Conseil municipal que des travaux effectués sur différents bâtiments doivent être isolés de ceux du Club House. Il propose donc de rajouter des crédits à l'opération «Travaux de bâtiments» inscrits de la façon suivante :

D. C/2313-181 = - 10 000,00 €
D. C/2313-185 = + 10 000,00 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

c) Virement de crédits : Lotissement les Grands Champs

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le montant de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour acquérir le terrain dans le lotissement des Grands Champs était de 85 100 €. Le règlement de la vente et les frais notariés s'élevaient à 85 052 €. Il convient donc de porter les crédits qui forment la différence entre les 2 sommes, de la manière suivante :

D.	C/1641 =	+ 48 €
D.	C/2313-184 =	48 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

d) Vote de crédits à l'opération modification et révision du PLU.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de créer une opération «Modification et Révision du PLU» qui portera le n°187. Il convient de voter des crédits de la manière suivante :

D.	C/202-187 =	+ 2 300 €
D.	C/2313-184 =	- 2 300 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

e) Virement de crédits : Acquisition de matériel et mobilier.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rajouter des crédits à l'opération «Acquisition de matériel et mobilier». Il propose de procéder à ce virement de la façon suivante :

D.	C/2188-180 =	+ 2 500 €
D.	C/2313-185 =	- 2 500 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3- Subvention exceptionnelle pour l'école et décision modificative.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un enseignant a réglé avec la coopérative scolaire des factures liées à du matériel pédagogique. Or cette dépense aurait dû être supportée par le budget communal. Afin de régulariser la situation, il propose au Conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle et d'inscrire les crédits de la manière suivante :

D.	C/6574 =	+ 116,56 €
D.	C/6531 =	- 116,56 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

4- Mise en place d'une citerne pour la défense incendie.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, pour permettre la construction de trois maisons individuelles dans un lotissement privé, sis Chemin de la Rétorie, de prévoir la défense incendie. Celle-ci étant à la charge de la Commune, le Conseil municipal décide d'acquérir une citerne de 30m³ pour un coût de 2 800 € HT. Elle sera mise en place dans le 1^{er} trimestre 2008. La Commune prendra aussi à sa charge les frais de terrassement d'un montant de 358 € HT et la pose du compteur d'eau. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

5- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de citernes défense incendie.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une aide financière peut être accordée à la Collectivité dans le cadre de la défense incendie. Il présente les devis pour

l'acquisition de deux citernes, l'une de 30m³ pour un montant de 2 800 € HT et l'autre de 60m³ pour 3 600 € HT. Le Conseil municipal sollicite donc le Conseil Général pour l'aider dans cette acquisition.

6- Demande d'aide financière auprès du Syndicat d'adduction d'eau potable du Gros Roc pour l'acquisition de citernes défense incendie.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une aide financière peut être accordée par le Syndicat d'adduction d'eau potable du Gros Roc pour l'acquisition de citernes permettant d'assurer la défense incendie sur la Commune. Il présente les devis, l'un de 2 800 € HT pour une citerne de 30m³, l'autre de 3 600 € HT pour 60m³. Le Conseil municipal sollicite donc le Syndicat du Gros Roc pour une aide financière.

7- SDEER : Convention liée aux travaux Génie Civil Telecom pour effacement BT Chemins de la Sablière et des Motillons.

Le Maire présente au Conseil municipal la convention passée entre la Commune et le SDEER pour les travaux de Génie Civil France Telecom liés à l'opération «Effacement BT Chemins de la Sablière et des Motillons». La contribution de la Commune est de 34 719,78 € et sera remboursée en 5 annuités. Le Conseil municipal accepte les termes de la dite convention et autorise le Maire à la signer.

8- SDEER : Décompte des travaux de reprise de l'éclairage suite à effacement BT Chemins des Motillons et de la Sablière.

Le Maire présente au Conseil municipal le devis pour les travaux de reprise de l'éclairage suite à l'effacement BT Chemin des Motillons et de la Sablière qui s'élève à 38 068,70 €. La part communale sera de 19 034,35 €. Le Conseil municipal accepte ce devis et décide d'un remboursement en 5 annuités.

9- Modification n°1 du tableau de classement de la voirie communale.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal l'étude faite par le service d'Aménagement Territorial de Saintonge de Saintes pour la modification n°1 du tableau de classement des chemins de la commune. En application des textes réglementaires, M. le Maire rappelle qu'il a pris un arrêté en date du 12 octobre 2007 prescrivant une enquête publique qui a eu lieu du 1^{er} novembre 2007 au 15 novembre 2007. M. le Maire donne lecture des observations posées au registre d'enquête qui lui a été remis par le commissaire-enquêteur. Compte-tenu de l'avis favorable du commissaire-enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier le tableau de classement.

10- Association «Les Pourquoi Pâ» : attribution d'une subvention.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 6 novembre par laquelle il avait été octroyé à l'Association «Belle-Rive» une subvention de 100 € ; Il propose de remplacer l'octroi de cette aide à l'Association «Les Pourquoi Pâ» et d'annuler celle de l'Association «Belle-Rive» ; Le Conseil municipal accepte cette proposition.

11- Convention relative à la mise en œuvre des peines de travail d'intérêt général et des mesures de réparation pour les mineurs.

Le Maire présente au Conseil municipal la convention relative à la mise en œuvre des peines de travail d'intérêt général et des mesures de réparation pour les

mineurs qui peut être conclue entre le Parquet du TGI de Rochefort, le TGI de Rochefort, la DDPJJ et la Commune. Le Conseil municipal, considérant que la prévention et la lutte contre la délinquance des mineurs nécessitent un partenariat entre l'institution judiciaire et les Collectivités Locales, accepte les termes de la dite convention et autorise le Maire à la signer.

**ELECTIONS MUNICIPALES
ET
ELECTIONS CANTONALES**

DIMANCHE 9 MARS ET DIMANCHE 16 MARS 2008

**SALLE MUNICIPALE
PLACE D'ORON LA VILLE**

BUREAUX DE VOTE OUVERTS DE 8 H A 18H





Etat civil

Naissance

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Aurélia BELLET née le 15 septembre 2007, fille de M. Christophe BELLET et Mme Mélanie TARDE, 6 Chemin de la Closnerie
- Lina VIOLIN--TEILHOL née le 26 septembre 2007, fille de M. Nicolas VIOLIN et Mme Virginie TEILHOL, 64 Chemin de Montvolland
- Matt MARQUISAUD né le 2 novembre 2007, fils de M. David MARQUISAUD et de Mme Christelle DELAGE, 11 Chemin de la Grand'Porte
- Louise BOUDET née le 23 décembre 2007, fille de M. Thierry BOUDET et Mme Vanessa BERNARD, 180 Route du Val de Charente

Mariage

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

- Linda AMIRAT et Sébastien NOYELLE qui se sont unis le 20 octobre 2007.



Décès



Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- M. Louis IZAMBART décédé le 8 décembre 2007 à Bussac/chte
- M. Roland VION décédé le 1^{er} janvier 2008 à Saintes

LE RECENSEMENT DES L'AGE DE 16 ANS

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Après la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mel : bapd-bsn-poi@dsn.sga.defense.gouv.fr

Tél : 05.49.00.24.12

Fax : 05.49.00.24.50

Courrier : Bureau du Service National de Poitiers

Quartier Aboville

BP 647

86023 POITIERS CEDEX



Vie Paroissiale

Nous voici déjà en 2008 ! Et, encore une fois, le comité de rédaction nous ouvre agréablement ses colonnes. Quelques informations complémentaires sont ici délivrées à nos lecteurs.

Le responsable du secteur paroissial est le Père Gérard Boudaud qui demeure au presbytère 13 rue Saint-Pallais à Saintes (tél : 05 46 92 07 21 et fax : 05 46 92 51 24). Des permanences y sont assurées du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Le père Camille Coly, après sa fonction à Saint-Jean d'Angély, est revenu sur les différentes paroisses de Saintes et il célèbre à nouveau la messe à Bussac de temps en temps.

Le Sacrement des malades aura lieu aux Gonds le dimanche 24 février 2008 à 11h. Si vous désirez vous faire connaître pour ce sacrement, il convient de prendre l'attache du presbytère (coordonnées ci-dessus) ou de Jackie Pouponnot à Bussac (05 46 97 65 08).

Le conseil pastoral souhaite une bonne et heureuse année 2008 aux Bussacaises et Bussacais qui peuvent venir nombreux le deuxième dimanche du mois à 9h15 dans notre belle église (comme ils le font avec bonheur chaque année pour la bénédiction des Rameaux et la veillée de Noël). Notre église, c'est aussi l'un des joyaux de notre commune, et nous savons pouvoir compter sur notre Conseil municipal et notre communauté pour continuer à l'entretenir et l'embellir.

(Pour la communauté, Pierre-Philippe Feyzeau).



INFO CDC...

Tri sélectif.

Récapitulatif pour février, mars, avril, mai 2008

<u>Emballages recyclables</u> Bouteille plastique, boîte métallique, brique, cartonnelle Le mercredi	<u>Verres</u> Bouteilles, bocaux, pots en verre Le jeudi	<u>Papiers</u> Journaux, magazines, prospectus Le jeudi sauf jour férié
13 février		
27 février	21 février
12 mars
.....	13 mars
26 mars	20 mars
9 avril
23 avril	17 avril
7 mai
.....	Mercredi : 7 mai
21 mai	15 mai

! Attention !

Mercredi 7 mai : 2 collectes : les emballages recyclables et le papier

Le saviez-vous ?

☞ Les bouteilles d'adouçissant sont à recycler alors que les « berlingots » doivent être mis dans la poubelle grise.

☞ Les sachets tout en papier qui enveloppent le pain sont recyclables ; s'ils sont composés d'une partie transparente, ils doivent être jetés dans la poubelle grise.

☞ L'alphabet du tri sur internet :: www.cc-pays-santon.fr/environnement/jetpatou5.htm

Pensez à sortir vos contenants le lundi soir après 19h00

Rappel : Ramassage des encombrants à domicile sur demande. Prendre rendez-vous au 05.46.98.07.19.

Des sacs plastiques jaunes (emballages recyclables) sont à votre disposition en mairie.

Collecte des emballages : préférez les sacs jaunes aux caissettes !

Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, les habitants utilisent au choix les caissettes ou les sacs jaunes pour déposer leurs emballages. Gros inconvénients des caissettes : elles se salissent rapidement et sont sans « couvercle », facilitant le travail du vent ou des chiens errants qui peuvent facilement disperser les objets qui s'y trouvent. Par ailleurs, l'utilisation des caissettes allonge les tournées de collecte. Ainsi, si vous désirez passer aux sacs jaunes, sachez que vous pouvez vous en procurer aux endroits suivants :

- à l'accueil de votre mairie
- à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Santon, 4 avenue de Tombouctou à Saintes
- à l'accueil de l'Ecosite – ZI des Charriers – 1, impasse des Perches à Saintes
- à l'éco-bus de la Communauté de Communes présent sur les marchés de Saintes :
 - >Les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois sur le marché cours Reverseaux (sauf jours fériés)
 - >Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois sur le marché Saint-Pallais (sauf jours fériés)
 - >Tous les samedis matins sur le marché Place Saint-Pierre (sauf jours fériés)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'Ecosite e la Communauté de Communes au 05 46 98 07 19.

L'opération « Conduite citoyenne »

- Vous avez entre 18 et 25 ans et vous avez besoin de passer le permis de conduire ?**
- Vous êtes prêt pour cela à donner un peu de votre temps pour un bénévolat citoyen ?**
- La Communauté de Communes du Pays Santon peut alors financer 75% de votre permis de conduire !**

Proposé par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le projet « Conduite citoyenne » prévoit le financement de 75% du coût du permis de conduire en échange d'une action bénévole en faveur d'une structure ou association sociale ou humanitaire. Il s'adresse à une douzaine de jeunes de 18 à 25 ans, sélectionnés sur dossier en fonction de leur situation et de leurs motivations. Avec cette initiative, le CISPD souhaite faciliter l'accès à la conduite, souvent indispensable pour engager des démarches professionnelles, tout en incitant les candidats à mener une action qui sera utile à la collectivité et à ses habitants.

Qui peut bénéficier de la bourse au permis de conduire ?

La bourse au permis de conduire s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans résidant sur la Communauté de Communes du Pays Santon depuis au moins un an. Quinze à 20 jeunes environ seront retenus par un comité de sélection parmi les dossiers qui auront été déposés. La sélection se fera sur la base de trois critères principaux (2) :

- la situation sociale et financière du candidat
- la nécessité d'obtenir le permis de conduire au regard de son parcours professionnel et/ou scolaire
- la qualité de l'action bénévole et la motivation du candidat

Comment déposer sa candidature ?

Il suffit de retirer un dossier de candidature dans lequel le candidat présentera notamment son parcours, son projet de bénévolat et ses motivations. Il peut le remplir seul ou avec l'aide de l'organisme qui le suit habituellement (ANPE, CCAS, Mission Locale, Centre social). Les dossiers sont à retirer au siège de la Communauté de Communes du Pays Santon, 4 avenue de Tombouctou à Saintes où à télécharger sur www.cc-pays-santon.fr / prévention de la délinquance.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés ou déposés directement à la Communauté de Communes du Pays Santon avant le 30 janvier 2008.

Vous pouvez également nous contacter au 05 46 93 41 50 pour tout renseignement.

Un guide pour mieux connaître vos droits

Le CISPD de la Communauté de Communes, avec le concours financier de l'Etat et du Pays de Saintonge Romane, vient d'éditer un guide local d'accès au droit, intitulé « Simplifiez-vous le droit ». Il regroupe des informations pratiques sur les professionnels du droit, les démarches à effectuer, les droits et devoirs de chacun...

Accessible et simple, le guide est un document pratique, utilisable au quotidien par tous les habitants. Il doit leur permettre de trouver les premières réponses aux questions qu'ils se posent et faciliter leur orientation

Cet état des lieux avait notamment montré que nos concitoyens se trouvaient encore mal informés sur les services qui existent près de chez eux et qui peuvent leur être utiles, sur leurs droits, leurs devoirs, les démarches à effectuer.... C'est aussi un outil de proximité qui recense les acteurs locaux du droit sur la Communauté de Communes et parfois, sur le département. Enfin il est agréable, convivial et aussi largement illustré par des dessins humoristiques qui en facilitent la lecture.

Pour consulter le guide en ligne sur le site de la CDC, rendez-vous dans les rubriques « publications » ou « prévention de la délinquance ».

Bénéficiez d'aides pour la rénovation de vos logements locatifs !

La Communauté de Communes, l'ANAH, la ville de Saintes et l'Etat ont lancé en avril dernier un Programme d'Intérêt Général. Il vise à réhabiliter des habitations vides ou inconfortables, à faciliter l'accès au logement et à renforcer l'offre locative sur le territoire.

Ce qu'il faut savoir avant toute demande de subvention

- ▶ Les habitations faisant l'objet de travaux doivent avoir été construites depuis plus de 15 ans.
- ▶ Pour bénéficier des subventions, vous ne devez pas avoir commencé les travaux
- ▶ Les travaux doivent être réalisés par un artisan

Les aides

Elles varient selon que l'on est propriétaire occupant ou bailleur.

- ▶ Pour les propriétaires occupants : les aides varient de 20% à 70% du montant hors taxes des travaux subventionnables. Elles sont conditionnées à votre niveau de ressources et votre situation familiale. C'est pourquoi lors de votre première visite à la Maison de l'Habitat, il est important de se munir de sa feuille d'imposition 2005 et 2006.
- ▶ Pour les propriétaires bailleurs : les aides varient selon que vous habitez sur Saintes ou dans une autre commune et en fonction du type de loyers choisis. Les subventions sont ainsi plus élevées pour les loyers maîtrisés que pour les loyers libres.

Les travaux subventionnables

- ▶ L'amélioration du confort et les économies d'énergies : chauffage, électricité, assainissement, raccordement au tout à l'égout, menuiseries, isolation, aménagements intérieurs....
- ▶ Les travaux de gros œuvre : charpente, couverture, façade, parties communes
- ▶ La mise aux normes et le traitement des logements insalubres et la transformation de dépendances pour le loyer maîtrisé.

Pour en savoir plus :

*Permanence d'information à la Maison de l'Habitat (rue Alsace Lorraine à Saintes) :
Le lundi (de 9h à 12h et de 14h à 17h), sur rendez-vous*

Le mardi (de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Le mercredi de 9h à 12h

Tel : 05 46 94 54 05

Demandez le guide d'information disponible à la Communauté de Communes et dans votre mairie.

Réforme de l'Urbanisme

La réforme est mise en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2007.

Les objectifs :

- clarifier et regrouper les différentes procédures
- garantir les délais et améliorer les conditions d'instructions des demandes
- renforcer la sécurité juridique des autorisations et responsabiliser les acteurs

Les procédures sont regroupées : 11 autorisations et 5 déclarations, qui existaient avant ont été fusionnées en : 3 permis (construire, aménager et démolir) et 1 déclaration préalable qui ont les mêmes règles de fond fixées par le règlement national de l'urbanisme et les mêmes règles d'instruction (délais et procédures).

Délais d'instruction : il figure sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie :

- 1 mois pour les déclarations préalables
- 2 mois pour les permis maison individuelle et permis de démolir
- 3 mois pour les autres permis

Si un dossier est incomplet, les pièces manquantes doivent être demandées le 1^{er} mois. Une demande de pièces manquantes après le 1^{er} mois n'aurait pas pour effet de suspendre le délai d'instruction.

Pièces à joindre : dans les nouveaux formulaires, la liste des pièces à joindre est clairement décrite. Il n'est plus possible de demander une pièce qui ne figure pas sur cette liste.

Lors du dépôt de la demande, le constructeur déclare la surface au plancher qu'il demande l'autorisation d'édifier. Les plans intérieurs ne doivent plus être fournis. Le calcul des taxes est effectué sur la base des surfaces déclarées. Si le constructeur construisait plus que la surface autorisée, un redressement serait effectué.

Lors de l'achèvement des travaux, le constructeur certifie le respect du permis ; L'autorité responsable pourra contrôler la conformité des travaux (la contester) dans un délai de 3 mois. L'existence d'une déclaration d'achèvement permettra de clore définitivement les délais de recours contentieux à l'encontre du permis de construire devant les Tribunaux Administratifs. Le délai de contrôle fiscal reste de 10 ans.

Une notice/mode d'emploi est disponible sur : www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr



Chat suffit !!

Un serial killer de chats a encore sévi sur notre territoire !! Cela faisait quelques mois que la mairie n'avait pas reçu de plaintes d'administrés portant sur des chats disparus ou retrouvés tués et nous nous en réjouissions !! Malheureusement 3 cas viennent de nous être à nouveau signalés dont un où le tireur aurait même été vu commettre son méfait. Confondre ainsi lapin et matou, relève soit d'une visite chez l'ophtalmologue soit d'une intention délibérée de tuer cet animal ; dans ce dernier cas comment expliquer à une enfant qui vient de retrouver son chat criblé de balles, qu'un homme ait pu décider d'un tel geste ?

Ca s'est passé à Bussac...

Le 11 Novembre, un hommage a été rendu devant le monument aux morts à tous les soldats de la 1^{ère} guerre en général, et les Bussacais en particulier, tous ces « poilus » qui ont laissé leur vie pour notre liberté....



Nous remercions Paul RHE de sa participation ainsi que les élèves de l'ADMS qui sont venus interpréter divers morceaux qui ont ponctué cette cérémonie



Les rencontres de la santé à Bussac sur Charente : « Apprenons les gestes qui sauvent »



Le 6 décembre à la salle municipale, la **MSA de Charente-Maritime**, avec ses différents partenaires, a organisé une réunion interactive, sous forme d'animation théâtrale, pour sensibiliser le public aux « gestes qui sauvent » avec des intervenants spécialisés (médecins urgentistes, pompiers, secouristes..) qui ont répondu aux questions de chacun en terme de conseils pour donner l'alerte, gestes à tenir face à des saignements, étouffement, plaies, brûlures etc.. Beaucoup d'idées reçues ont été mises à mal ce soir là....(une clé dans le dos n'a jamais arrêté un saignement par exemple !!...)
Plusieurs saynètes ont été interprétées pour relater une situation vécue, l'objectif étant d'informer et sensibiliser les personnes présentes à l'importance des gestes à effectuer et comment réagir en attendant les secours.

A gauche de la scène, les différents professionnels des urgences ainsi qu'une bussacaise Christelle Daniaud, présidente de l'agence MSA de Saintonge Romane



A droite de la scène et ci-dessous : les acteurs et bénévoles interprétant des situations d'urgence...

La MSA propose des sessions **GRATUITES** de formation aux gestes qui sauvent, à partir de 14 ans et quel que soit votre régime de protection sociale

Pour vous inscrire,
contactez le service communication de
la MSA
au 05.46.97.51.14 ou 05.46.97.51.78



Théâtre 14 décembre 2007

Par une soirée bien fraîche, la troupe de théâtre « Les Pourquoi Pâ » de Saintes est venue nous interpeller sur le thème « **On ne peut pas plaire à tout le monde** ».

Pendant 1 heure 30 environ, les comédiens ont interprété 5 sketches (Dans la forêt lointaine, Il y a mille ans, Derrick et les Autres, les sœurs Massat, on ne peut pas plaire à tout le monde) où ils mettaient en scène des personnages de classe sociale et de culture très différentes (petit panel de notre société...).

Ils nous ont tour à tour fait entrevoir les difficultés que nous rencontrons pour accepter l'Autre... Message transmis à chaque fois avec humour et légèreté.

Une cinquantaine de bussacais se sont déplacés ce soir là pour voir, écouter, applaudir la troupe et nous espérons que contrairement au titre de la pièce, cette soirée leur a plu et les a divertis.



A VENIR...

VENDREDI 1^{ER} FEVRIER 2008 Salle municipale à 20H30:Théâtre musical

« Marylin en *chantée* »

De Sue Glover, mise en scène de Guy Pierre Couleau

1960, Hollywood, Beverly Hills Hotel. : Marylin Monroe tourne *Le Milliardaire* avec Yves Montand, Simone Signoret l'accompagne et vient recevoir un oscar. En une série de scènes courtes, les deux femmes, véritables icônes du cinéma, se découvrent et s'attirent. Le duo est accompagné par Patti, la coiffeuse personnelle de Marylin. Un spectacle qui mêle théâtre, chansons et vidéo, pour parler de ces deux actrices exceptionnelles.

TARIFS : Plein tarif : 15€ / personne Tarif réduit : 6€ / personne



RESERVATIONS / RENSEIGNEMENTS :

Gallia-Théâtre Saintes, 67ter Cours National, 17100 SAINTES : du mardi au vendredi de 13h à 18h, le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. TEL : 05.46.92.10.20 FAX : 05.46.92.20.25 Mél : contact@galliatheatre.fr

Le soir du spectacle : Billeterie salle municipale à partir de 20h00

Concert de l'orchestre d'harmonie municipale de la ville de Saintes

Le 1er décembre, un concert a été proposé aux mélomanes par l'orchestre d'harmonie de la ville de Saintes.

L'orchestre comprend une cinquantaine de musiciens amateurs, de tous âges ; ils ont interprété des compositions variées, à partir d'œuvres de nombreux auteurs et ont donné un remarquable concert qui s'est déroulé en deux parties.

Chaque musicien est visiblement heureux de jouer au sein de cette formation où personne ne se prend au sérieux et surtout pas le chef Alan Mottram ; il s'agit d'un chaleureux écossais qui dirige avec brio et humour le groupe qui lui fait face !

Cérémonie des vœux le 9 janvier en mairie

Les élus du conseil municipal ont présenté leurs vœux au personnel communal ainsi qu'aux bénévoles du CCAS, de la bibliothèque, de l'informatique et du foyer rural.

Le Maire a remercié les personnels qui travaillent pour le service des administrés, à l'école ou à l'atelier ; il a félicité Marie-Claude Allinand et lui a remis la médaille que lui a décernée Mr le Préfet.

Cette petite manifestation a aussi été l'occasion de saluer l'ensemble des bénévoles qui oeuvrent pour faire de Bussac une commune animée où chacun puisse trouver des activités à pratiquer pour son plaisir !



photos S.Guérif



Une Bussacaise à l'honneur ...

Médaille de vermeil pour Marie-Claude, notre secrétaire de mairie

En 1975, BAC en poche, Marie-Claude renonça à son avenir de contrôleur des impôts

car il fallait partir à la

capitale...et, dit l'intéressée : « ça la faisait pétocher !! »

Aucun regret pour elle car en 1976, elle connut, via le groupe folklorique (qui a été leur passion pendant 20 ans) Jean-Marc, son futur mari et en 1977 elle intégra son poste de secrétaire à la mairie de Bussac. Elle y remplaça l'ancien secrétaire, Emilien David, 70 ans et le mois suivant Guy Chapuis y remplaça l'ancien maire René Favaud..Une autre époque était née :les radiateurs électriques remplacèrent le vieux poêle à gaz, un « vrai » bureau remplaça la table de campagne avec sa toile cirée ...Marie-Claude et son mari emménagèrent pour 5 ans dans le logement de la mairie (partie de l'actuelle mairie) avant de faire construire...à 50 mètres de son lieu de travail, d'où sa disponibilité sans faille pour les besoins de la commune...

Ses préférences professionnelles étaient l'accueil et le secrétariat, mais la construction du foyer rural, la restructuration du groupe scolaire, puis la rénovation de la mairie et les lotissements qui allaient suivre l'ont obligée à se plonger dans les chiffres et « il a bien fallu s'y faire » », mais sa plus grosse « bête noire » fut l'arrivée de l'informatique en 1989 et elle eut bien du mal à lâcher sa vieille machine à écrire !!!

Seule à la barre du poste de secrétaire pendant 20 ans, l'évolution démographique de la commune justifia l'arrivée de Maria comme collègue de travail il y a déjà 10 ans maintenant. Elle termine donc cette année son 5^{ème} mandat municipal, dont 4 avec Guy Chapuis et ce dernier avec Christophe Dourthe et elle a tenu à « poser » sur la photo entourée de ses 2 « patrons » avec lesquels elle a travaillé pendant ces 30 années passées au service de la commune. 30 années durant lesquelles il a fallu s'adapter car de 1977 à 2007 la population a doublé en passant d'environ 650 à 1300 habitants !! Marie-Claude a quasiment été présente à tous les mariages qui se sont célébrés sur la commune soit 163, dont un en particulier : le sien !!

Elle s'est également intégrée très fortement dans la vie associative et a fait partie du foyer rural pendant 23 ans ! Elle est d'ailleurs toujours au jumelage depuis 1981.

Nous n'oublierons pas les 2 faits sans doute les plus marquants de sa vie, je veux bien entendu parler de la naissance de ses 2 enfants Emmanuel en 1982 et Anne-Laure en 1990.

Tout cela fait de Marie-Claude une secrétaire de mairie épanouie, bien dans sa vie, bien dans sa commune dont tout le monde apprécie la disponibilité et le professionnalisme. En résumé cette médaille de vermeil est bien méritée !!



Marie-Claude entourée de Guy Chapuis et Christophe Dourthe
(photo S.Guérif)

Le point sur les travaux...

Voirie : Comme chaque année une quantité importante d'enrobé a été étendu sur la voirie communale. C'est dans le secteur des Deaux que les travaux de remise en état les plus importants ont été réalisés. En effet, à la suite du chantier de la pose d'une conduite d'eau, et malgré les travaux de remise en état effectués par l'entreprise, il restait néanmoins de sérieuses retouches à apporter.

Des purges ont été effectuées à la Rétorie et à Port Berteau où les terrains argileux ne constituent pas une assise stable à la chaussée qui a tendance à se déformer lors du passage répété de véhicules lourds.

La commune avait prévu au budget un programme important de point à temps automatique. Malheureusement, le surcroît de travail du Syndicat de la voirie qui devait effectuer les travaux et les conditions météo de cet automne n'ont pas permis de le réaliser. Il est prévu de le reporter en tout début de printemps 2008.

A noter que deux chemins ruraux (l'Impasse des Pièces de Montvolland et le chemin des Quartiers aux Deaux) ont, à la suite d'une enquête publique demandée par la commune, été intégrés dans la voirie communale. Ce changement permet, d'une part de les rendre inaliénables car faisant partie du domaine public de la commune et d'autre part de bénéficier de subvention pour assurer leur entretien.



L'aménagement du secteur du Pontreau sur la Rd 114 est terminé. Des végétaux vont être plantés entre la route et la voie ferrée. L'enfouissement des réseaux dans ce secteur reste dans l'attente d'un accord de la SNCF pour raccorder de manière souterraine les deux habitations situées de l'autre côté de la voie ferrée.

Ce projet doit permettre maintenant aux collégiens et lycéens prenant le bus de pouvoir fréquenter ce secteur en toute sécurité. Mais la vitesse des véhicules reste toujours élevée, même dans cet endroit situé en agglomération. La prise de conscience des automobilistes devrait se confirmer en raison des fréquents contrôles radar effectués par la Gendarmerie.



La vitesse excessive des voitures est aussi un sujet d'inquiétude pour les habitants de certains villages de la commune, comme les Deaux ou les Guilloteaux en particulier. Le développement de l'habitat et donc du nombre de véhicules empruntant les chemins communaux doivent inciter chacun à la plus grande prudence.

Assainissement pluvial : Certains secteurs de la commune sont connus pour être sujet, à chaque forte pluie, à des problèmes importants d'écoulement des eaux. En zone urbanisée, les occupants des habitations situées à proximité sont souvent victimes de ces aléas.

Des travaux importants ont donc été réalisés cet automne sur le chemin des Deaux pour améliorer l'écoulement des eaux. Les fossés ont été reprofilés et un busage d'une longueur de 180 mètres a été réalisé pour évacuer les eaux de pluie vers le vallon.

Sur le chemin du Petit Freuche, les eaux de ruissellement qui arrivaient des champs, envahissaient la route. Il était nécessaire, dans ce secteur qui s'urbanise, d'améliorer la situation. Aucun exutoire n'étant disponible sur le domaine communal, un accord a été trouvé avec un des propriétaires riverains pour drainer les eaux sur son terrain.

Ces travaux, à l'épreuve des récentes fortes pluies, semblent donner satisfaction.



Espaces verts : L'automne a permis de faire un nettoyage important parmi les différents végétaux qui bordent la RD114 et les autres espaces communaux. Les plus anciens ont été arrachés car ils ne paraissaient plus pouvoir être remis dans un état correct.

Devant le bar d'autres vont être replantés.

Au niveau des logements communaux situés en bordure de voie SNCF, la haie a été arrachée. Une nouvelle sera replantée en conservant les mêmes essences.



La saison de la taille a commencé. C'est un travail important qui mobilise les employés communaux pendant une période assez longue.

Autour du cimetière un travail de nettoyage a été entrepris. Il a permis de redonner à cet endroit un meilleur aspect et facilitera l'entretien régulier des abords.

Dans le secteur des Chaumes, les employés communaux ont dû fermer le terrain communal sur lequel des remblais avaient été déposés par les entreprises travaillant dans la commune. En effet ce dépôt était en train de devenir une véritable décharge. Il est à noter que l'installation de la déchetterie à Lormont permet de déposer aussi bien les gravats que les déchets verts.

La fontaine de Gratte Pêché, quant à elle, a fait l'objet d'une remise en valeur par un nettoyage efficace. C'est une destination de balade très agréable d'autant que le sentier de Rochefollet a lui aussi été nettoyé.

Eclairage de Noël : Cette année, un effort particulier a été fait pour embellir la commune au moment des fêtes de Noël. De nouvelles décorations ont été installées sur la Rd 114 ; pour la première fois, des illuminations ont été installées dans les villages du vieux Bourg et des Guilloteaux.

En ces temps d'énergie chère et rare, la commune se doit aussi de montrer l'exemple en restant modeste et mesurée dans l'installation de nouvelles décorations.



CCAS...

Noces d'Or à Bussac !!

Marie-Thérèse et Roger Bouyer sont arrivés sur notre commune en 1968, il y a tout juste 40 ans. Rien au départ ne prédestinait cette rencontre puisque Madame avait passé son enfance au Maroc jusqu'à l'âge de 14 ans où son père, militaire, était en poste. Elle nous a raconté beaucoup d'anecdotes de ce passé contrasté ; elle allait à l'école avec la fille du ministre de l'agriculture, et jouait avec les enfants du « bled » où son père rendait la justice avec le « Caïd », l'équivalent du préfet. Elle n'a donc connu sa famille française qu'à l'adolescence, en venant habiter à Villars les Bois où son grand-père était le copain du fameux Goulbenèze...Et c'est ainsi qu'elle a rencontré au « Novelty », à Saintes, celui qui allait devenir son mari le 28 décembre 1957. Monsieur travaillait à la Coop Atlantique et Madame à l'OCP. De cette union est née un fils, toujours très proche de ses parents, qui partage avec eux leur goût pour beaucoup d'activités : la belote (ils leur arrivent avec des amis de faire jusqu'à 7x1000 dans l'après-midi..., la chasse, c'est plus pour promener le chien...le jardinage, le bricolage, les champignons le hand ball où ils supportent l'équipe saintaise à chaque match, et sans oublier le loto qui reste une des distractions favorites de ce couple très sympathique. Mais tous ces loisirs ne les empêchent pas de s'intéresser à l'actualité et plus précisément à la vie politique de leur pays ; ils ne ratent aucun débat de l'Assemblée Nationale le mercredi après-midi où ils déplorent de voir certains de nos députés s'endormir !! Ils vont même jusqu'à enregistrer cette émission au cas où ils ne comprendraient pas un mot ou une expression et se plongent ensuite dans le dictionnaire pour en rechercher la signification !!! Passionnés, ils le sont également pour leurs animaux. Poules et lapins peuplent le jardin sans oublier Dorothée une oie gagnée.....au loto bien sûr... il y a de cela 25 ans !!

Nous les avons félicités pour leur incroyable énergie, cette passion qu'ils déploient dans toutes leurs activités et leur bonne humeur communicative !!!

Noël solidaire

Cette année, ce sont 60 places ont été distribuées par le CCAS à des familles bussacaises pour aller applaudir le 1er décembre 2007 le spectacle de cirque qui était encore une fois de grande qualité !!!

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs pour les collégiens bussacais a repris du service depuis novembre dernier. Cette année, c'est Marie-Noëlle Couprie qui assure l'encadrement, tout en préparant son concours d'entrée pour un poste de professeur des écoles. A en croire les élèves fréquentant l'aide aux devoirs, elle a effectivement fait le bon choix et ses interventions à Bussac ne sont qu'un échauffement en attendant une classe entière. Nous lui souhaitons bonne chance et ne doutons pas de sa future réussite



**Vous souhaitez partir en vacances d'été en famille , à petit prix ?
Vous êtes allocataires de la CAF ou de la MSA ?
Alors contactez Vacances et Familles
au 05 46 74 38 50**

Vacances & Familles, c'est quoi ?

C'est une association gérée par des bénévoles qui favorisent le départ en vacances de familles.

Où ?

A la campagne, au grand air.

Dans 18 départements et 300 lieux d'accueil.

Dans une maison individuelle équipée, un mobil home ou une caravane...

Quand ?

Pour des périodes de 15 jours à 3 semaines en juillet et août.

Comment ?

Vous serez reçus sur votre lieu de séjour par des accueillants qui vous attendent à votre arrivée et vous donnent toutes les informations utiles pour passer un bon séjour.

Une animation par semaine vous est proposée gratuitement.

A quel prix ?

Pour votre information, sachez que le coût pour une famille de 4 personnes dont le Quotient Familial est de 304 €, s'élève à 90 € **au total** pour 16 jours.

**Si vous souhaitez plus de renseignements,
Si vous êtes intéressés et voulez vous inscrire,**

Contactez :

Vacances & Familles

6 rue Berthonnière – 17100 SAINTES

05 46 74 38 50

Vacances & Familles

Recherche ...

....des maisons et des structures légères de vacances (chalets, bungalows, mobiles homes, caravanes)

Votre maison, chalet ou bungalow est confortable et meublé :

Vous pouvez la (le) louer à l'association pendant l'été et même passer une convention pour plusieurs années.

Petit reportage de la journée du 11 Novembre 2007
 ...qui fêtait sa trentième année d'existence!!

Voici le menu que nos aînés ont pu déguster...



Punch Planteur
 Velouté de Potiron
 Pavé de lieu à l'Alsacienne et son
 beurre d'oseille
 Emincé de magret de canard
 sauce au miel
 Tatin et pleurottes sautées
 Salade
 Fromage (offert par Guillaume
 Jacques)
 Profiterolles au chocolat
 Café et bousse..

Un bouquet de fleurs a été offert à
 Mme SARRAZIN, doyenne de notre
 commune, qui a fêté ses 98 ans au
 mois de décembre.



Mais vers qui
 tous ces regards
 sont-ils donc
 tournés ??
 (réponse page
 suivante !)

Les danseuses de la troupe de la Compagnie Maïa ont charmé l'assistance en intervenant à 8 reprises dans l'après-midi pour des démonstrations de French Cancan, danse brésilienne, africaine et venues d'autres continents

Elles ont exécuté avec talent ces danses venues d'ici et d'ailleurs et les costumes n'ont pas laissé nos invités indifférents...



Une « queue leu leu » sur rythme brésilien a entraîné nos convives sur la piste..

Nouvelles de la bibliothèque ...

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

C'est une bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 heures

Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h à 16h30

Téléphone : 05 46 97 18 14

Inscriptions : Gratuit pour les moins de 16 ans et 4 euros pour les autres personnes

Pour ces fêtes, la bibliothèque une fois encore, a revêtu ses habits de lumières. Boules et guirlandes sont venues illuminer la multitude de livres qui se pavannent sur les étagères. En cette fin d'année, les préposés aux achats ont ramené de leurs emplettes des nouveautés de toute sortes. Vous trouverez mille façons de décorer votre maison ou vos plats, des idées de menus, des documentaires, les derniers romans sortis pour meubler vos dimanches pluvieux ainsi que des livres pour occuper les journées de vos enfants.



N'hésitez plus à venir pousser la porte de la bibliothèque municipale, vous y découvrirez la magie des livres et pourrez vous perdre, par exemple, dans la lecture du dernier « Harry Potter », de « Millénium », de « Cicatrices », la bio de Simone Veil, le dernier « Chat » de Geluck, ou celui d'Amélie Nothomb « Ni d'Eve ni d'Adam », et plein d'autres encore...

A NOTER : Prochaines dates des bébés lecteurs : 25 janvier et 1^{er} février et 8 février, horaires inchangés : 10h30-11h30.

A très bientôt !

Toute l'équipe des bénévoles
vous présente ses meilleurs
vœux pour 2008 !!!



Nouvelles de l'école...

CONSEIL D'ECOLE du 15 novembre 2007

Présents : M. Dourthe, Mme Pobel, M. Ferrer, Mme Ferrer, M. Aubin, M. Gaucher (DDEN),

Excusés : M. Azéma, Mme Reigné

Excusée de droit : Mme Ripoche (IEN)

Secrétaires : Mme NAVARRO Anne

Début de séance : 18 h Fin de séance : 20 h 45

Lecture et adoption du procès verbal du précédent conseil d'école du 2 juillet 2007.

Effectifs de rentrée (4 septembre 2007) :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Julie Reigné	15	17							32
Gaëtane Pobel			16	5					21
Régis Aubin				5	18				23
Nathalie Ferrer						21	5		26
Patrick Ferrer							14	12	26
Total	15	17	16	10	18	21	19	12	128

Deux départs et deux arrivées en octobre 2007.

Effectifs en décembre 2007 : 127 élèves

Cycles 1 et 2 → PS + MS = 14 + 16 = 30 ; GS + CP = 16 + 5 = 21 ; CP + CE1 = 5 + 19 = 24 ;

Cycle 3 → CE2 + CM1 = 21 + 5 = 26 ; CM1 + CM2 = 13 + 13 = 26.

Présentation de l'équipe pédagogique :

Mme Gaëtane POBEL, directrice, est déchargée tous les jeudis par M. Philippe Azéma, remplaçant de Mme Valérie Million (qui reprendra son poste en décembre).

Mme Lindsey BURRY, intervenante en anglais, travaille avec les CM1 et les CM2.

M. Julien BOCENNO, Emploi Vie Scolaire, a vu son contrat renouvelé jusqu'au 30 juin 2008.

Il accomplit de multiples tâches au sein de l'école : aide administrative à la direction d'école, courriers, communication école-mairie, préparation de matériel, maintenance informatique, aide à la gestion de travaux d'élèves en ateliers, sous la responsabilité des enseignants...

Mlle Katia BRIDIER, ASEH (Aide à la Scolarisation des Enfants Handicapés), accompagne une enfant de CP dans la classe de M. AUBIN.

L'équipe des enseignants est inchangée cette année.

Bilan des élections des délégués des parents d'élèves de l'école :

Environ 45,30 % des familles ont voté ; 91 votants ont voté pour la liste proposée.

Il y a eu 9 bulletins blancs ou nuls.

Ont été élus :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Marie-Claire HAZART-BRILAC (PS), Carole FAZILLAUD (MS), Christelle CHATELIER (GS), Anne NAVARRO (CP), Laurent PERREAU (CE2).	Anne-Laure SAULNIER (CM1), Sandrine LECOQ (CP), Laëtitia BRUNETEAU (GS), Sébastien NOSENZO (CE1), Marie-Agnès MOREAU (CM2).

Les suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école, sans pouvoir prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent (arrêté du 13 mai 1985).

En cas d'absence à un conseil d'école, les titulaires s'engagent à prévenir un suppléant afin qu'il y ait toujours cinq délégués présents.

Ces représentants élus constituent le comité des parents d'élèves, au sein du conseil d'école.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels de l'école. Ils peuvent intervenir pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés (décret n°2006-935 du 28 juillet 2006).

Leurs coordonnées sont affichées à l'entrée de l'école.

Résultats des évaluations nationales :

Ces évaluations aident les enseignants à cibler les différentes difficultés rencontrées par chaque enfant. Elles s'appuient sur le Socle Commun des connaissances et des compétences.

Evaluation nationale en CE1 :

Elle est obligatoire. Cependant, elle sera désormais uniquement qualitative, sans pourcentage par rapport aux autres élèves. Chaque évaluation permet de pointer les enfants qui ne maîtrisent pas les compétences de base du Socle Commun des Connaissances.

A la suite de l'étude des résultats, un Programme Personnalisé de Réussite Educative peut être mis en place par les enseignants.

Evaluation nationale en CE2 :

Elle n'existe plus... mais Mme Ferrer a utilisé les livrets de l'an passé pour ses élèves.

Evaluation nationale en CM2 :

Mêmes explications que pour l'évaluation CE1 (le dispositif et le traitement des résultats sont les mêmes).

Le projet d'école : 3^{ème} et dernier avenant

Le projet en cours concerne les années 2005 à 2008.

Rappel des trois axes :

1 Développer le « dire » pour « l'écrire », se servir de l'écrit comme outil de communication de façon transversale.

2 Prendre en compte au mieux l'hétérogénéité du niveau des élèves en mettant en œuvre une pédagogie différenciée et partagée.

3 Développer différents modes d'expression (langagiers, corporels...) à travers la mise en place d'actions culturelles, sportives et artistiques.

	AXE 1	AXE 2	AXE 3
<i>Qu'a-t-il été accompli ?</i>	Prendre la parole, se faire comprendre, oser parler/lire en public. Echanges de pratiques pédagogiques entre les classes, échanges d'albums, entraide, lecture de contes par les CE1/CE2...	Décloisonnement et groupes de besoin (CP). Travail avec le RASED. Mise en confiance des élèves en difficulté.	Pratique instrumentale (percussions, structures BASHER). Pratique théâtrale. Art et préhistoire. Expositions dans les lieux de passage de l'école.
<i>Actions maintenues ou modifiées</i>	Programmation commune en lecture/mathématiques au CP. Décloisonnement entre les CM1 et les CM2 pour l'histoire géographique. Correspondance interclasses (écrits manuscrits et courrier électronique) et inter-écoles (Le Douhet maternelle)	Poursuivre le décloisonnement, groupes de besoin et signalement des besoins au RASED.	Demande d'intervenants en théâtre, expression corporelle et mime, danse, montage vidéo → intervenants de la CDC.
<i>Nouvelles actions pour 2006-2007</i>	Jeux de langage et productions d'écrits : réécriture d'albums « à la manière de », par exemple. Echanges inter cycles : lectures, expo, jeux théâtraux.	Utilisation des TICE dans tous les domaines. Regroupement des CP pour l'apprentissage de l'écriture, lors de séances de découverte du monde (expériences scientifique). Regroupement des CM1 pour l'histoire géographique. Programmation commune en EPS cycle 3.	Découverte de lieux culturels : médiathèque, exposition Gustave Courbet, théâtre (Gallia). Projet de spectacle avec la compagnie Torrent-ciel. Parcours d'orientation. Acrogym.

Projets pédagogiques :

Projet Torrent-Ciel (en lien avec le projet d'école) :

La compagnie Torrent-Ciel est en résidence artistique sur Bussac et Préguiillac. Elle propose des ateliers théâtraux aux adultes de ces communes, avec création d'un spectacle.

Mme Knaub et M. Horn ont proposé d'intervenir dans les écoles qui le souhaitent, sous agrément de l'Education Nationale (demande en cours). Leur proposition a intéressé les enseignants de Bussac, car les intervenants de la Communauté de Commune ne travaillent qu'avec les élèves de cycle 3. Ainsi, chaque élève de l'école bénéficiera d'une initiation en expression corporelle, soit avec les intervenants CdC (cycle 3) soit avec les artistes de la Compagnie Torrent-Ciel.

L'objectif de l'équipe pédagogique est de clôturer le projet d'école 2005-2008 par un spectacle d'école, mettant en scène tous les domaines travaillés depuis 3 ans, que ce soit en expression corporelle, chant, pratique instrumentale et jeux théâtraux.

Les élèves de Bussac participeront également à deux rencontres avec l'école de Préguiillac et de Berneuil pour assister aux spectacles de la Compagnie : « Le jardin de Lucie » et « Alexandre le Gland ». Ils pourront présenter à ces occasions leurs créations en expression corporelle.

BCD : la fréquentation et les emprunts ont repris à la bibliothèque.

Le mardi : PS et MS avec Mme Reigné ; CE1 et CE2 avec Mme Ferrer ; CM1 et CM2 avec M. Ferrer.

Le vendredi : MS et GS avec Mme Pobel ; CP et CE1 avec M. Aubin ; CE1 et CE2 avec Mme Ferrer.

Natation scolaire à la piscine municipale Louis Starzinsky de Saintes:

7 séances de natation seront dispensées aux élèves des classes de M. Aubin et de Mme Ferrer.

Période : tous les mardis de 14h15 à 15h55 du 22 janvier au 18 mars 2008.

Théâtre au Gallia :

Deux spectacles sont réservés :

ROBIN DES BOIS le 14 janvier 2008 pour les élèves du CP au CM2 et

PETITES MIGRATIONS le 28 janvier 2008 pour les élèves de la maternelle.

Sécurité routière : pour les CE2, CM1, CM2.

Séance de diapositives le 20 novembre.

Deux séances sont prévues au jardin public.

Semaine du goût :

Pour cette année la semaine du goût entièrement organisée par le restaurant scolaire et la garderie avait pour thème le pain

Carnaval – Mardi Gras : le 5 février → goûter festif, défilé des enfants de maternelle chez les grands.

Spectacle de fin de projet d'école : vendredi 23 mai 2008

Kermesse de fin d'année : mardi 1^{er} juillet 2008.

Règlement intérieur :

Distribution du règlement pour lecture.

Aucune modification.

Budget – crédit municipal : au 15 novembre 2007

Articles budgétaires	Crédits votés au BC	Crédits consommés	Observations
Fournitures scolaires	4700,00	3698,27	restent 1001,73
Maintenance du photocopieur	1200,00	1632,12	dont 920,92 pour Abuledu
Frais de transports	1600,00	1035,00	Restent 565,00
Frais téléphone et Internet	1500,00	Tél : 708,68 Internet : 1975,96 de janvier à juin puis 61,76 pour sept et octobre	restaurant scolaire inclus passage au haut débit
Piscine de Saintes	150,00		

Mme Pobel fait part de son souhait de remplacer le système Abuledu, qui gère le réseau Intranet de l'école, par Intrascol. Ce dernier est mis en place par l'animateur informatique de l'Education Nationale avec des fonctions identiques à Abuledu. Enfin, Intrascol est gratuit (installation et maintenance). M. Dourthe y est très favorable.

A la date du 19 octobre, il reste 974,38 euros sur le poste « fournitures scolaires ». Les enseignants souhaitent utiliser cet argent pour l'achat de jeux pour Noël (classes de maternelle). Autres besoins de l'école :

- un appareil photo numérique (pris moyen 200 euros)
- un lecteur DVD (prix moyen 50 à 75 euros)
- une nouvelle télévision (devis à l'Espace Technologique Leclerc : 299 euros, dont 150 seront remboursés par la CDC)

M. Dourthe rappelle que le photocopieur est en fin de vie, et que l'argent non utilisé pourra aider à l'achat d'un nouvel appareil.

Budget – coopérative scolaire :

Solde du compte Crédit Agricole : au 26 octobre 2007 = 2562,96 euros.

Le cahier de comptabilité est disponible et transparent. Tout parent d'élève peut demander à le consulter.

La participation des parents à la coopérative scolaire s'élève cette année à 15 euros. Il est possible de la payer en plusieurs fois, ce qui n'avait pas été précisé en début d'année. Il est constaté une baisse de la participation des parents. Leurs représentants demandent de plus amples explications quant au rôle et à l'utilisation de l'argent de la coopérative scolaire.

Mme Pobel répond qu'elle diffusera une « note aux parents », rédigée par l'OCCE, Office Central de la Coopération à l'Ecole. Elle précise d'ores et déjà que l'argent de la coopérative ne sert en aucun cas à l'achat de moyens d'enseignement ou au financement d'activités scolaires obligatoires.

Utilisations possibles de l'argent de la coopérative d'école :

Places de cinéma, de théâtre ; organisation de goûters festifs (Noël, Carnaval) ; achat de fournitures ponctuelles : cadeaux de fête des mères, des pères ; achat des lots de la kermesse , recettes de cuisine, abonnements....

Abonnements choisis cette année :	
PS-MS-GS	Albums « Ecole des Loisirs »
CP	Magazine pédagogique « Bonjour » : magazine restant la propriété de l'enfant ; les parents ont participé à l'abonnement
CE1	Magazine « Moi je lis »
CE2-CM1	Journal « Le Petit Quotidien »

Travaux

Demandes pour le 1^{er} trimestre 2007/2008 :

- réparer le tableau/peinture de la classe de Mme Ferrer
- crochets horloge + cartes
- ballons en mousse pour la récré des maternelles (demande des ATSEM)
- panneaux de basket pour les maternelles
- protection des portes des WC maternelle et porte de sortie (accordéons en caoutchouc)
- bande aimantée dans la classe de M Aubin
- panneau d'affichage à l'entrée de l'école

Questions diverses

1) Possibilité d'aide aux devoirs

M. Dourthe expose le projet d'une aide aux leçons qui pourrait s'organiser sur le temps de la garderie, le soir. Il souhaite « recruter » un adulte bénévole, grand-parent ou étudiant, qui surveillerait les élèves volontaires. Les enseignants insistent sur un point : il serait délicat que cette personne interfère dans les pratiques pédagogiques de l'école. Les élèves sont censés être autonomes dans la façon d'apprendre (méthodologie travaillée en classe).

2) Evocation d'un regroupement inter communal des écoles

Ce sujet avait été longuement abordé lors du précédent conseil d'école. Les représentants n'ont pas eu de retour depuis cet été. Mme Fazillaud, habitante de Saint Vaize, explique que les parents de cette commune sont confrontés chaque année au problème de la scolarisation de leur enfant en maternelle (il n'y a pas de classe de PS – MS à Saint Vaize). Elle demande si un sondage serait envisageable auprès des parents des deux communes.

M. Dourthe répond que le maire de Saint Vaize doit réunir les parents concernés pour faire le point des besoins. L'idée serait de proposer ensuite les disponibilités de places dans les écoles alentours, incluant les communes de Bussac sur Charente, Taillebourg, Fontcouverte, Le Douhet et Saintes. Chaque famille pourrait ainsi choisir une école, en fonction de son lieu de travail ou de ses déplacements. Il ne lui semble pas judicieux de lancer une enquête pour le moment, la demande émanant essentiellement des parents d'élèves de Saint Vaize.

Semaine du goût du 15 au 20 octobre 2007

Farandole de petits pains sur les tables du restaurant scolaire.

Chaque jour de la semaine, les enfants ont découvert une diversité de pains. Ils n'ont pas hésité à goûter à toutes les nouveautés proposées : que ce soit les pains aux céréales, seigle, sésame, de campagne, maïzano, bûcheron ou aux fruits avec des olives, des figues ou des noix.

Toutefois celui qui a obtenu « la palme du goût » est le pain Musli (céréales et fruits secs).

« Que c'était bon les petits plats préparés par Liliane accompagnés de belles et savoureuses tartines ! »



Les enfants se sont même transformés en apprenti boulanger le soir (accueil périscolaire).

Ils ont confectionné plusieurs pains que les parents ont dégustés avec joie (attention néanmoins à la main un peu lourde sur le sel...)



La recette de Liliane



Pâte à crêpes (pour 20 crêpes)

250gr de farine.

5 œufs.

½ sachet de levure et 2 de sucre vanillé.

1 cuillère à soupe de sucre, 1 d'huile pour
lier la pâte et 1 de fleur d'oranger .

1 pincée de sel.

75cl de lait.

Du rhum.

Cassez les 5 œufs dans un saladier et ajoutez la farine, le sucre, le sel, la levure et le sucre vanillé.

Incorporez le lait et mélangez bien pour obtenir une pâte liquide. Ajoutez ensuite l'huile, le rhum, la fleur d'oranger, mélangez bien et laissez reposer 1 h à température ambiante.

Avis de la diététicienne :

Bien que les crêpes soient considérées comme une pâtisserie, elles restent un dessert assez léger si elles sont agrémentées de sucre. Toutefois, il est recommandé de privilégier les fruits en desserts, riches en fibres, en vitamine C et de ne manger que de façon occasionnelle de la pâtisserie (une à deux fois par semaine).

A la médiathèque de Saintes :

Au mois de novembre, la classe de CP / CE1 est allée visiter la médiathèque de Saintes. Pour la majorité des élèves, c'était la première fois qu'ils y allaient.

Une bibliothécaire a donc présenté l'endroit aux élèves : elle leur a expliqué ce que l'on pouvait y trouver et comment sont rangés les différents ouvrages. Les élèves ont ensuite effectué des recherches sur le thème du loup : ils devaient rechercher des albums et des documentaires sur ce thème. Puis chaque élève pouvait lire un album, un documentaire.... de son choix.

Quelques semaines plus tard, nous avons effectué une séance de langage pour voir ce que les élèves avaient retenu de la sortie :

« *Qu'est-ce que l'on peut trouver à la médiathèque de Saintes ?* »

- des documentaires, des bandes dessinées, des albums, des contes.
- Un coin bébé, avec des livres en mousse et des sièges en plastique.

« *Comment sont rangés les livres ?* »

- Dans des bacs, sur des étagères

« *A quoi servent les ordinateurs ?* »

- A enregistrer les livres, à rechercher un livre

« *Comment sont classés les albums ?* »

- Il y a des gommettes de différentes couleurs : violet, jaune, rouge, bleue suivant la longueur et la difficulté du texte ;
- Une lettre est présente sur chaque album : elle correspond à la première lettre du nom de l'auteur.

Ensuite, les élèves ont eu pour consigne de dessiner la médiathèque. A partir d'un point imposé : le bureau des bibliothécaires. Ils devaient replacer correctement les différents éléments de la médiathèque.

Foyer Rural

Le mot du Président

En cette période de vœux, je vous présente en mon nom et au nom de tout le conseil d'administration nos meilleurs voeux de santé, joie et prospérité.

Que cette année qui commence sous le signe de l'austérité soit celle de la solidarité entre nous, que nous ayons une pensée pour ceux qui souffrent et les personnes isolées. Le foyer rural est un lieu de rencontre et d'intégration. Chacun d'entre nous doit s'y sentir bien. C'est notre vœu le plus cher.

Le foyer rural a enregistré au 31 décembre 290 adhésions. La nouvelle section d'expression rythmique à elle seule compte 43 personnes de tous âges. Merci donc à Dimitri et Sophie qui ont pris en charge cette section et à bientôt pour une représentation publique de leur travail.

La nouvelle salle est aujourd'hui opérationnelle pour les réunions. Elle est beaucoup plus claire et l'installation d'un wc intérieur est un plus. La mise à disposition pour les animations se fera après l'installation d'une desserte pouvant intégrer des appareils tels que frigo et micro-onde.

Dès lors l'extension pourra ouvrir ses fenêtres et le public aura l'accès à une buvette plus proche du centre.

La municipalité, que je remercie au passage, est en train d'aménager l'abond en pavés pour un meilleur confort, et cet espace pourra être pourvu de tables aux beaux jours.

Pour les prochains jours, nous vous proposons :

-Un loto le 2 février organisé par la section jumelage du FR,

-L'accueil des nouveaux arrivants le 22 février, animation dont l'objet est d'offrir aux familles installées à Bussac au cours de l'année 2007 l'opportunité de rencontrer tous les acteurs associatifs et communaux de notre commune. Cette rencontre est amicale et les personnes concernées recevront individuellement une invitation.

- Un bal folk, le samedi 23 février à 21 heures avec une initiation gratuite dans l'après-midi (à partir de 16 heures). Entrée du bal 5€, réduit pour les adhérents FR et gratuit pour les moins de 16 ans.

Les autres activités vous seront proposées dans les pages des sections

Je remercie tous ceux qui donnent de leur temps pour faire vivre notre association.

Je vous souhaite à nouveau une bonne et heureuse année.

Le président
Jean-Paul Lajoie

L'arbre de Noël

Le 16 décembre le foyer Rural a offert une après midi récréative aux enfants de l'école et à leurs parents. Comme chaque année le Père Noël était invité et leur a offert des jouets qui cette année étaient, pour la plupart de belle taille. Merci à tous ceux qui ont participé par l'achat des billets de tombola et merci aux bénévoles qui permettent que cette animation se renouvelle chaque année.



La magie de Noël a encore une fois captivé le jeune public et cet après midi a donné de grandes joies à tous. Continuons à croire au père Noël pour avoir de beaux moments comme ceux là.



Section Gymnastique

Nous avons élu le bureau le 18 septembre 2007

Présidente : A. JOURDAIN

Secrétaire : S. LE SAOÛT

Secrétaire adjointe : L. FOUQUET

Trésorière : V. GAUDIN

Trésorière Adjointe : N. CHABOT

Animateurs : J. COSTE – S. GAQUERE – D. JOIMEL

Membres actifs : JP. LAJOIE – S. COURBARON



Nouveauté cette année l'expression corporelle animée tous les mercredis de 20 h à 21 h 30 par Dimitri JOIMEL. 43 inscriptions. Ça démarre fort pour cette 1ère année. Il y a une très bonne ambiance. Les participantes s'entraident car, pour la plupart, elles n'ont jamais fait de danse. Elles en sont à leur 6ème chorégraphie. Bravo les filles !

Nous avons toujours nos deux cours de gym le mardi et le vendredi de 18 h 45 à 19 h 45 animés par Janine COSTE et Sylvie GAQUERE, nos deux fidèles animatrices. 45 inscriptions.

Une marche le lundi organisée par Robert ORGE et Janine COSTE. 121 marcheurs inscrits. La sortie trimestrielle s'est déroulée le dimanche 7 octobre 2007 à Aubeville en Charente. 36 randonneurs ont participé à cette marche de 13 kms. Ils ont sillonné les vignobles à flanc de coteaux et visité le chais et la distillerie du Maine Giraud. Ce domaine, ayant appartenu à Alfred De Vigny où «dans sa tour d'ivoire» il composa ses plus célèbres oeuvres (La Mort du Loup, La Bouteille à la Mer, La Maison du Berger), est une très belle propriété où l'on peut visiter aussi le musée qui lui est consacré. Alfred de Vigny était aussi un fin vigneron qui s'est appliqué à faire vieillir l'eau de vie en fûts de chêne ; C'est à cette eau de vie qu'il donna le nom de «Cognac».

De là les randonneurs reprirent leurs jambes et terminèrent la promenade en traversant les bois de châtaigniers pour se retrouver au point de départ. En voiture cette fois, ils allèrent jusqu'à un joli restaurant à côté d'un ancien moulin, fort pittoresque et ils dégustèrent un repas sympathique autour duquel ils échangèrent leurs impressions et se quittèrent en se disant «à la prochaine fois et merci Robert».

En fin d'année, les marcheurs partiront une semaine en Bretagne sur la presqu'île de Crozon.

Nous avons organisé le repas fruits de mer le 13 octobre 2007. 157 participants. La soirée s'est bien déroulée, toujours dans une très bonne ambiance. La section a pu faire un bénéfice de 1613,55 €, ce qui est appréciable.

Ce bénéfice nous permet sur l'année de payer des stages de perfectionnement à nos animatrices, acheter du matériel, des disques etc ..

La section gymnastique souhaite une très bonne année 2008 à tous les lecteurs de Bussac info.



Section Football

Des nouvelles de Bussac sur Charente Football

Après une saison difficile conclue par une descente en division inférieure, le BCF avec son équipe 1^{ère} a repris le championnat en 4^{ème} division avec pour objectif la montée.

Résultats des matchs joués à ce jour : sur 10 matchs joués, on enregistre 8 victoires, 1 nul et 1 défaite.

Donc, l'objectif de monter en division supérieure est actuellement en bonne voie, mais il faudra poursuivre sur cette lancée lors des matchs retour.

A noter qu'il n'y a eu aucun départ de joueurs malgré l'appel de certains clubs extérieurs : c'est le signe d'une bonne ambiance au sein du groupe des joueurs et de l'envie de continuer à progresser ensemble avec quelques nouveaux arrivés en début de saison.

Les joueurs savent qu'ils peuvent compter sur le soutien du bureau ; ce dernier s'est étoffé de nouveaux dirigeants qui nous ont rejoint et nous leur souhaitons la bienvenue. Nous les remercions pour leur dévouement au service des équipes et du bon fonctionnement du club.

Du côté de nos sponsors, ils continuent à nous soutenir, et d'autres se sont engagés à nos côtés.

Nous les remercions tous sincèrement, car sans eux la vie financière du club serait très difficile.

A noter qu'une équipe vétérans a vu le jour cette saison, avec au programme des matchs amicaux qui ont commencé, et des entraînements qui ont lieu tous les lundis au stade municipal à partir de 19h30.

Si vous souhaitez avoir des renseignements sur cette équipe, vous pouvez contacter :

Alexandre SHILLE au 06 60 74 14 91 ou Jean Michel CLOUZY au 06 61 28 62 66

Le 15 mars 2008, nous emmènerons en car nos jeunes joueurs au stade Chaban Delmas de Bordeaux assister à la rencontre de football Bordeaux-Strasbourg. : le transport et l'entrée au stade seront gratuits pour nos jeunes joueurs.

Enfin, nous n'oublions pas de remercier le maire et son équipe municipale qui restent toujours à notre écoute, comme par exemple, cette année, l'installation d'un nouvel éclairage du stade plus performant.

Vous pourrez retrouver toutes les informations et la vie du Bussac Football Club sur notre site internet : www.e-monsite.fr/bussaccharentefoot

Prochain match à Bussac : le 3 février 2008 contre l'équipe de Mazeray.



Le président, les membres du bureau ainsi que tous les joueurs, présentent à tous les lecteurs de BUSSAC Info leurs meilleurs vœux pour l'année 2008.



Les Photos des équipes jeunes



Equipe des poussins avec ses entraîneurs :
Jean-Michel CLOUZY, Renaud LAYE
et René PAILLETTE (absent sur la photo)

Equipe des débutants avec son entraîneur
Michel DELAGE



Les photos des équipes adultes



Equipe première avec son
Entraîneur :
Arnaud BARBARIN

Equipe des vétérans



II BUSSAC-SUR-CHARENTE

Les questions de santé en milieu rural abordées sous l'angle théâtral

Des gestes pour la vie



Démonstration de secourisme

À l'initiative de la Mutualité sociale agricole et de ses partenaires, une nouvelle rencontre sur la santé en milieu rural s'est tenue à la salle municipale, devant une centaine de personnes.

Au cours de cette réunion, ouverte à toutes les personnes intéressées, des spécialistes (urgenciers, services prévention, secouristes) sont intervenus pour apporter des éléments de réponses à des situations précises et délicates que chacun peut rencontrer.

Outre des conseils pour donner l'alerte, des informations ont été fournies sur le comport-

tement à observer en cas de saignements, d'étouffement, d'inconscience, de plaies, de fractures ou encore de brûlures.

Pour sensibiliser le public présent et générer une interactivité avec les intervenants, une animation théâtrale a été imaginée par l'agence de Haute-Saintonge du groupe MSA.

Pour les animations, les élus ont bénéficié de la contribution d'Agnès Brion, de la Compagnie 3C, bien connue pour ses animations en milieu rural. La « Désireuse » est intervenue pour aider à formaliser l'expression des élus MSA, volontaires pour s'exprimer sur les planches.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Les gestes qui sauvent

Avec ses partenaires, notamment clubs d'Aunis ruraux et les associations Gedar, la MSA de Charente-Maritime a organisé une nouvelle rencontre de la santé en milieu rural à Bussac-sur-Charente, ce 6 décembre dernier.

Au cours de cette réunion, ouverte à toutes les personnes intéressées (urgenciers, secouristes, services prévention, secouristes...) sont intervenus pour apporter des éléments de réponses à des situations précises et délicates que chacun peut rencontrer. Était présente l'agence de Haute-Saintonge du groupe MSA, Jean-Michel Fougère, directeur adjoint de la MSA de Charente-Maritime; Gerald Fougère, service Prévention des risques professionnels MSA; Dr B. Daranlot, responsable du service des urgences à l'hôpital de Jonzac; François Sauvage, directeur de l'urgence et du secours du Croix Rouge de La Rochelle; et Pascal Huort, formateur Santé du Centre hospitalier de Saintes. Outre des conseils pour donner l'alerte, des informations ont été fournies face aux saignements, à l'étouffement, à l'inconscience, à la plaie et fractures ou encore aux brûlures.

Pour les animations, en partenariat avec l'ASEPT 17 (Association de Santé, d'éducation et de prévention sur les territoires de prévention Maritime), les élus ont bénéficié de la contribution d'Agnès Brion de la Compagnie 3C bien connue pour ses animations en milieu rural. La « Désireuse » est intervenue pour aider à formaliser l'expression des élus MSA, volontaires pour s'exprimer sur les planches.

«Faut sauver Doudou»

Plusieurs saynètes ont été interprétées, en référence à des situations vécues.

L'objectif premier de ces rencontres, outre la sensibilisation d'un maximum de personnes, était d'inciter à s'inscrire aux sessions de formation d'une durée de 12 heures, ce cycle sera valide par le PSC 1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) auquel chacun (à partir de 14 ans et quel que soit son régime de protection sociale) peut participer. Le programme comprend huit modules pour apprendre à faire face à diverses situations d'urgence.

Après Bussac-Charente, qui faisait suite à Archiac, d'autres rencontres sont programmées le mercredi 23 janvier 2008, à Saujon, salle de la Salle-Corne, à 18 h; jeudi 7 février, à St-Sauveur-d'Aunis, centre de rencontres, à 20 h 30; jeudi 24 avril, à d'Aquitaine, à 20 h 30.



Les gestes d'urgence au théâtre.

SAINTONGE

HUMANITAIRE. Matthieu Chennevière et Sandra Dourson se lancent dans le rallye 4 L. 6 000 km pour la bonne cause

Cap sur le Maroc



Rallye. La 4 L est fin prête pour le départ, le 14 février

Sarah Nafti

Cela fait déjà plus de six mois que Matthieu, 21 ans, travaille sur la 4L, qui doit l'emmener au Maroc. En seconde année de BTS maintenance automobile, les voitures, ça le connaît. Avec Sandra Dourson, elle en BTS assistante de gestion PME - PMI, ils ont décidé de participer au 4L Trophy, un rallye humanitaire organisé pour les étudiants.

« Nous devons acheminer des fournitures scolaires à Marrakech », explique Matthieu. Au programme donc, 6 000 kilomètres aller-retour avec, à l'arrivée,

une course d'orientation dans le désert. J'ai un ami qui a fait ce raid l'an dernier. Cela n'a donné envie de faire pareil. En plus c'est une action humanitaire. »

Fournitures scolaires. Chaque équipage doit transporter au minimum 50 kilos de fournitures scolaires, qui seront données à la ligue marocaine de protection de l'enfance. Pour cela, chaque participant doit trouver des sponsors. L'inscription coûte 3 100 euros, plus ensuite les fournitures et l'essence. Toutes les bonnes âmes sont donc les bienvenues.

Les deux participants, originaires de Taillebourg et de Bus-

sac-sur-Charente, ont aussi fait éditer un calendrier qu'ils vendent pour récolter des fonds. Départ prévu le 14 février, pour dix jours de raid. « Nous nous retrouvons tous à Bordeaux pour partir ensemble », précise Matthieu. « Enfin, par petits groupes parce que sinon, ça risque de faire des bouchons ! L'an dernier, le 4L Trophy avait rassemblé près de 1 000 Renaults.

En attendant le grand départ, Matthieu et Sandra ont toujours besoin de sponsors. Pour les aider, ou pour acheter le calendrier, contactez Matthieu au 06 67 51 52 74 ou par mail : sandra.dourson@laposte.net

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Vœux du maire

Dans les communes de la périphérie saintaise, la cérémonie des vœux se déroule dans un cadre plus intime que dans la ville centre. Ainsi, Christophe Dourthe recevait l'autre jour les élus, les enseignants ainsi que tous les bénévoles qui font vivre les associations locales. Cette cérémonie était l'occasion de remettre à Marie-Claude Allinand la médaille de Vermeil, puisqu'elle est arrivée au secrétariat de la mairie en avril 1977. À cette date, la mairie n'était ouverte que deux heures par jour et le budget s'élevait à l'équivalent de 50 000 euros. Depuis lors,

la commune a doublé de population et a eu en 2007 un budget de 1,6 million d'euros. Pendant ses trente années de service, Marie-Claude Allinand a côtoyé 34 élus honoraires, et elle a procédé aux mariages de 162 mariages. Contrairement à d'autres élus en d'autres lieux, Christophe Dourthe n'a fait aucune allusion aux prochains débats électoraux et a conservé à cette cérémonie de vœux tout son caractère de simplicité.

L.N.



Mail : hebdo.haute.saintonge@wanadoo.fr

*Le comité de rédaction de Bussac-Info
vous souhaite une*

BONNE

ANNÉE

2008

